

Fort – de – France, le 27 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEADER : Ouverture du dépôt « au fil de l'eau » - Mesure 4.1.1 « Modernisation des exploitations agricoles dans les filières canne et banane »

La Collectivité Territoriale de Martinique ouvre la possibilité de déposer des demandes d'aide tout au long de l'année pour les exploitants dont la Surface Agricole Utile (SAU) est inférieure à 20ha pour la banane, et à 30ha en canne.

S'agissant de la canne, l'exploitant devra présenter un contrat de livraison à la SAEM du Galion.

Il s'agit de soutenir la plantation de cannes à sucre et de bananes, ainsi que les travaux d'amélioration foncière lié à ces plantations.

Les dossiers des exploitations dont la SAU est en dessus de ces seuils pourront être déposés dans le cadre d'appels à projets.

Le formulaire et la notice sont disponibles sur le site www.europe-martinique.com

Les dossiers seront à déposer par courrier et version numérique à l'adresse suivante :

CTM – Direction des Fonds Européens

Immeuble Pyramide
165-167 Route des Religieuses
97200 Fort de France

Courriel : guichet.europe@collectivitedemartinique.mq

Contact Presse

Ketty GERARD et Nathalie HIERSO
communicationdfe@collectivitedemartinique.mq

Collectivité Territoriale de Martinique
Direction des Fonds Européens
Immeuble Pyramide, 165-167, Route des Religieuses, 97200 Fort-de-France